

PLAN D'ACTION : PRÉVENTION ET GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Dans l'attente de directives, suite aux travaux entrepris par La Direction de la promotion de la sécurité (DPS) en janvier 2016.

Balle au Mur Québec tiens à diffuser un avis de :

Directive préventive et temporaire visant à :

- Retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale;
- interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée, même si les symptômes ont disparu;
- ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale;
- informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.